



## MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

### PRÉAVIS MUNICIPAL

31/2019

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2018

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2018.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

**Préavis municipaux**

Au cours de l'année 2018, sept préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

**Séance du 8 mars 2018**

1. Préavis 22/2018 : Renouvellement des droits de superficie  
*(Au vu des débats, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 22/2018)*
2. Préavis 23/2018 : Addendum au règlement communal de protection des arbres

**Séance du 28 juin 2018**

3. Préavis 24/2018 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2017
4. Préavis 25/2018 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

**Séance du 11 octobre 2018**

5. Préavis 26/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019
6. Préavis 27/2018 : Renouvellement des droits de superficie

**Séance du 6 décembre 2018**

7. Préavis 28/2018: Budget 2019

**Naturalisations**

Durant l'année 2018, la commission de naturalisation s'est réunie à six reprises pour l'audition de candidats, en présence de la Municipalité. D'autre part, six personnes ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

**Décès dans la commune**

Avant de parler de travaux et de gestion des affaires communales, il est de notre devoir de rendre hommage aux personnes décédées durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier de :

- Mme Michèle Pernet-Gauthey                      décédée le 18 février 2018
- M. Jim Tanner    décédé le 4 mai 2018
- M. Denis Brügger                                      décédé le 9 juillet 2018
- M. Denis Jouan    décédé le 6 août 2018
- Mme Christiane Bauer                              décédée le 22 septembre 2018
- M. Adam Northcott                                      décédé le 24 septembre 2018

**Chronologie 2018**

*Note : les faits sont transmis par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements ayant un caractère d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.*

A travers les sujets ci-dessous, nous souhaitons vous informer de la variété des cas que nous avons à traiter et de nos prises de décisions.

Les rubriques sont organisées selon les chapitres suivants, cités par ordre alphabétique :

- *Actions sociales et associatives*
- *Administratif*
- *Politique*
- *Ressources humaines*
- *Travaux, entretiens et acquisitions*

**Janvier 2018***Administratif*

- Suite à l'inondation du 5 janvier 2018 sur parcelle 382, remplacement la conduite d'évacuation des eaux claires de l'habitation par les propriétaires en rappelant les contraintes liées à la zone (S2) et la mise à jour des relevés de la conduite et du raccordement sur le réseau communal, à savoir :
  - un schéma de principe indiquant le point de départ et d'arrivée ainsi que la pente doit être soumis à la Municipalité avant le début des travaux,
  - la fouille doit être réalisée avec des engins adaptés aux spécificités de la zone (S2) et équipés en fonction et
  - la fouille et le raccordement doivent être présentés avant le remblayage.
- Facturation de l'utilisation du système d'affichage de vitesse « viasis mini » pour l'année 2017 à toutes les communes du groupe Asse et Boiron, dont les coûts sont répartis selon le nombre d'interventions. L'intervention, facturée à CHF 50.00/ heure, a été estimée à une durée d'une heure et demi, comprenant le déplacement, la mise en place, les réglages, la dépose et l'échange des batteries, l'extraction des données et le nettoyage.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Une habitante de Gingins, faisant fi des instructions orales de MM. Patrick Barras, municipal et Claude Terry, chef du service routes, bâtiments et espaces verts en stationnant une fois de plus son véhicule sur la bande herbeuse le long de la route de la Florettaz, dont l'accès est interdit aux véhicules et clairement signalé par la pose de pierres et troncs, envoi d'un ultime avertissement afin que cela ne se reproduise plus en la sommant de respecter le travail des employés communaux et de stationner sur le parking du cimetière ou devant l'abri pique-nique situé à la Vy de l'Etraz. En cas de récidive, elle sera dénoncée auprès de l'autorité compétente.
- Envoi du plan de modification du plan d'extension « Bonmont » dans le secteur des constructions « E » au Service du développement territorial pour approbation formelle par le Département du territoire et de l'environnement (DTE).
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les frais liés à l'évacuation et l'élimination des déchets carnés et animaux de rente appartenant à des particuliers, seront refacturés sur la base du décompte établi par la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC).
- Dans le cadre de l'aménagement d'une table d'orientation sur parcelle 401, propriété de la commune de Gingins, au lieu-dit « La Dôle » et suite au courriel du Lions Club La Côte, M. Denis Krebs à Gingins, délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser n° 25911 en renonçant exceptionnellement aux frais y relatifs.
- Suite au courriel du Tennis-Club Chésereux-Gingins, M. Peter Eugster, proposition de s'adresser directement à l'autorité compétente pour la délivrance des licences, à savoir la Police cantonale du commerce, afin de trouver une solution qui corresponde à leurs besoins. En effet, la Municipalité ne possède pas de licence d'exploitation pour la buvette, le Club House n'étant pas exploité en tant que buvette d'octobre à avril, mais uniquement proposé à la location à des privés qui ne vendent pas de boissons. D'autre part, elle est uniquement compétente pour la délivrance de permis temporaires lors de l'organisation de manifestations ponctuelles.

*Politique*

- Réception de la facture sociale prévisionnelle 2018 présentant une participation totale de CHF 4'386'127.00. Les acomptes trimestriels 2018 s'élèvent donc à CHF 1'096'531.75.
- Réception de la situation des contributions de remplacement relatives aux dispenses de construction d'abris, laquelle présente un solde à disposition au 31 décembre 2017 de CHF 337'691.00.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fermeture des 2 fenêtres de pignon de la salle de gymnastique et de remise en place des caches d'aération du vitrage du Club House du Centre sportif à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 1'887.70 TTC.
- Suite au courriel du Conseil régional du district de Nyon remettant les informations relatives à la renaturation des cours d'eau, participation à la coordination du cours d'eau et à la démarche de diagnostic sur sa portion de l'Asse afin que la vision globale soit partagée.
- Adjudication des travaux de remplacement de 6 tapis de gymnastique, de toutes les sangles et du montant auxiliaire de badminton dans la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Sogemat S.A. à Genève, selon offre d'un montant de CHF 5'016.40 HT.
- Adjudication des travaux d'urgence de rehaussement de la berge sud de l'Asse suite au dégât d'eau du 22 janvier 2018 à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 6'558.39 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Suite à l'inondation de la piscine intercommunale du 22 janvier 2018 et au courrier de l'AIAB, confirmation que des mesures urgentes ont été mises en œuvre immédiatement afin d'éviter tout nouveau débordement de l'Asse, telles que le rehaussement de la berge sud par une bute d'une hauteur d'un mètre, ainsi que le curage par endroits du lit du cours d'eau sur une distance de 150.13 mètres. Dans le cadre de la renaturation de l'Asse au niveau régional, une étude approfondie sera effectuée ultérieurement afin de trouver des solutions pérennes tout au long de son tracé permettant de maîtriser de telles crues. Par contre, depuis plusieurs décennies, c'est la première fois que l'Asse a débordé de la sorte, juste au-dessus du village, contrairement à certaines affirmations. En effet, les dégâts précédents ont été provoqués par l'eau de ruissellement venant des champs situés au nord du chemin d'accès à la piscine, suite à de fortes pluies. Ce problème avait d'ailleurs été réglé lors de l'aménagement du chemin des Grands Vignes par la réalisation d'un drainage sur toute sa longueur côté Jura.

**Février 2018***Administratif*

- Suite à la demande de la Patrouille Captens, autorisation de réaliser un vol en forme de cœur au-dessus du domaine du Château de Bonmont S.A. le 30 août 2018 dans un créneau de 5 à 7 minutes entre 18h00 et 18h30, sous réserve des autorisations délivrées par les autorités compétentes compte tenu de la proximité du couloir aérien de l'aéroport de Genève. A ce titre, les copies des autorisations obtenues, notamment de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), devront être fournies.
- Afin de pérenniser le droit d'eau de la source pour la fontaine AF située au début du chemin 14, cédé à bien plaie par M. Jean Weber de Gingins à la commune de Chésereux, afin d'alimenter ladite fontaine, proposition de prendre en charge les travaux de réparation de la conduite endommagée sur parcelle 751 en échange de l'inscription au Registre foncier de l'utilisation de sa source en faveur de la commune de Chésereux. Pour rappel, le captage de cette source fait l'objet d'une servitude n° 149 497 en sa faveur grevant la parcelle communale 751. Tous les travaux nécessaires au raccordement de la fontaine ont été pris en charge par la commune de Chésereux. D'autre part, une installation de partage de cette eau permet, en tout temps, un raccord à un abreuvoir à bétail sur la parcelle 849, propriété de M. Weber. Récemment, des dégâts de la conduite sur parcelle 751 ont été constatés, provoquant une importante mouille et M. Weber s'est engagé à prendre en charge les réparations nécessaires.
- Suite à la demande du Comité de direction de l'AIAB, autorisation de modifier le toit de la piscine pour éviter tous nouveaux problèmes liés aux rafales de vent, conformément aux plans remis.

*Politique*

- Suite au courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE), Inspection des forêts du 12<sup>ème</sup> arrdt, M. Jean Rosset à Nyon, confirmation de la volonté de continuer les démarches en vue de faire partie d'un groupement forestier à un triage 122 de la Dôle avec degré d'intégration 3 en espérant accueillir le triage 121 Bonmont-La Rippe dès que possible.
- Suite à l'envoi de Me Thierry Dubois, notaire à Nyon, approbation du projet de constitution de droit de superficie pour la piscine couverte intercommunale, propriété de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB), sise sur parcelle 224, propriété de la commune de Chésereux, ch. des Grands Vignes 9 à Chésereux.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

*Ressources humaines*

- Adjudication des travaux de réalisation d'un bilan en Santé et Sécurité au Travail (SST) de la situation actuelle avec propositions de mesures pour le Service routes, bâtiments et espaces verts à l'entreprise Synasfalia à Cheyres, selon offre d'un montant de CHF 3'220.00 HT.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réalisation d'un nouveau schéma électrique global pour l'installation du centre sportif à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Genève, selon offre d'un montant de CHF 6'048.43 TTC.
- Adjudication des travaux de révision des pompes de chauffage de la centrale thermique à l'entreprise Alvazzi Groupe S.A. à Orbe, selon offre d'un montant de CHF 4'834.40 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de deux stores pour velux et un store empilable dans l'appartement n° 03.01.021.05 de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Proma S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'862.15 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de deux verres isolants sur la toiture de la salle de gymnastique à l'entreprise BSV La Côte S.A. à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 2'057.05 TTC.
- Adjudication des travaux d'entretien du réseau d'assainissement 2018 à l'entreprise Bovard & Nickl S.A. à Nyon selon devis d'un montant de CHF 46'038.50 HT, comprenant des travaux réalisés par l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens.
- Adjudication des travaux de remplacement des candélabres existants sur le parking de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A., selon offre d'un montant de CHF 17'783.40 TTC.

**Mars 2018***Administratif*

- Dans le cadre de l'entretien sur les canalisations communales d'évacuation d'eaux claires et d'eaux usées 2018, information aux habitants des parcelles 72, 75, 82, 83, 84, 213, 214, 216, 417, 471, 480 et 829 que ces travaux seront effectués du 26 mars au 6 avril 2018. Ces travaux d'entretien, qui consistent à nettoyer et inspecter par caméra les collecteurs communaux, seront réalisés par l'entreprise Liaudet Pial S.A.. Afin de permettre l'accès aux canalisations, les « regards de visite » qui seraient existants sur les parcelles concernées doivent être libérés afin de faciliter les interventions.

*Politique*

- Réception de l'approbation préalable le 6 mars 2017 de la modification du plan d'extension « Bonmont » - secteur des constructions « E » et de la constatation de nature forestière sur parcelle 355, propriété du Château de Bonmont S.A., lieu-dit « Champ des Bœufs » à Chésereux, sous réserve des droits des tiers, par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Mme Jacqueline de Quattro.
- Suite à l'adoption du 8 mars 2018 du préavis 23/2018 « Addendum au règlement sur la protection des arbres » par le Conseil communal, transmission de six exemplaires originaux dudit addendum à la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne pour approbation formelle par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.
- Dans le cadre du choix de la gouvernance pour la future STEP régionale, décision de privilégier la voie de l'association de communes.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réfection du carrelage dans les douches et vestiaires de la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Carrelage Julien Bertola Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 3'890.00 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Adjudication des travaux de fourniture et pose de deux grandes barrières en mélèze naturel pour le petit pont de l'Asse détériorées par la tempête à l'entreprise Manuel Hernandez Menuiserie-Ebénisterie Sàrl à Grens, selon offre d'un montant de CHF 8'648.70 TTC. L'entreprise Schaller et fils S.A. et l'association Pro-Jet seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Décision de renoncer, pour l'instant, au remplacement des stores à bandes verticales du Club House du Centre sportif par des rideaux. Les entreprises Ulbrich Décoration S.A. et Proma S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de fourniture des totems d'entrée de localité et de la signalisation du parking de la salle communale à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 9'161.80 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection des rigoles en granit de la route de la Poste à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 5'145.80 TTC. L'entreprise Laurent Membrez S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

**Avril 2018***Administratif*

- Suite au courrier de la société Swisscom (Suisse) S.A. indiquant que le démontage de la cabine téléphonique publique sise devant la salle communale est prévu au mois de juin 2018, refus de la supprimer s'agissant du seul moyen de pouvoir composer un appel d'urgence, compte tenu de la couverture quasi inexistante du réseau mobile de Swisscom dans cette région, en demandant d'examiner attentivement la possibilité d'installer un réémetteur du réseau mobile à cet emplacement.
- L'équipe d'exploitation forestière du Triage de la Dôle étant accueillie gracieusement dans l'ancien local du feu, suite à la résiliation du bail par la Municipalité de Gingins en 2014, proposition d'établir un bail à loyer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la mise à disposition de 52 m<sup>2</sup> aux conditions suivantes :
  - un local vestiaire et réfectoire chauffé de 20 m<sup>2</sup> à CHF 120.00/m<sup>2</sup> = CHF 2'400.00 par an, charges comprises,
  - un garage pour véhicule et dépôt de matériel, tempéré avec eau courante, de 32 m<sup>2</sup> à CHF 80.00/m<sup>2</sup> = CHF 2'560.00 par an, charges comprises.

Cet objet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée annuelle du 18 avril 2018. (Cette détermination sera communiquée aux communes du Triage forestier de la Dôle, à savoir : Coinsins, Crans-près-Céligny, Duillier, Gingins, Prangins et Trélex).

- En raison des perturbations engendrées par la présence de chiens de chasse sur parcelle 381, proposition au superficiaire d'installer des parois phono-absorbantes sur trois côtés de son chenil. En effet, la Municipalité regrette que la construction d'un chenil ait été autorisée sur cette propriété située dans un quartier résidentiel, de surplus en lisière de forêt et d'espaces occupés par des animaux sauvages et du gibier. Lors de l'enquête publique, une opposition avait été déposée par la superficiaire de la parcelle voisine, laquelle évoquait la proximité d'une telle construction et ses inconvénients. Elle demandait que le positionnement soit reconsidéré et s'inquiétait surtout des éventuels désagréments futurs. La Municipalité d'alors n'a pas retenu ces arguments et a levé cette opposition, puis délivré le permis de construire le 21 juillet 2005, puis le permis d'habiter ou d'utiliser le 11 mai 2009. Dès l'occupation de ce chenil, la superficiaire de la parcelle voisine n'a eu de cesse de se plaindre des nuisances occasionnées par ces animaux (abolements, odeurs, etc.), invoquant le droit à la tranquillité et le respect des art. 14, 15 et 24 du règlement de police. Ses plaintes ont toutes été rejetées en l'absence d'autres plaignants qui, par souci de bon voisinage, ne souhaitent pas entrer en conflit, mais reconnaissent n'avoir pas bien évalué la situation lors de la mise à l'enquête. Dès lors, la réalisation d'un tel aménagement est vivement souhaitée, afin d'apporter enfin la solution pour régler ces problèmes de nuisances de manière durable.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

*Politique*

- Convocation de la Préfecture du district de Nyon à une séance de travail pour la révision des statuts de l'AIAB le 9 mai 2018. M. Yvan Laurent, municipal et membre du Comité de direction de l'AIAB et Mme Monique Locatelli, syndique, seront présents.
- Réception de M. Pascal Ansermet, délégué issu du Conseil communal, pour discuter des objets figurant à l'ordre du jour du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon le 19 avril 2018, à savoir :
  - Préavis 30/2018 – DISREN : Demande de crédit de CHF 1'972'840.00 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes
  - Postulat « Pour demander une mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine.
- Décision de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) de réorganiser ses centres régionaux au 1<sup>er</sup> septembre 2017, qui nécessite un ajustement de la convention pour y inclure les nouvelles communes et déterminer la date de mise en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard, les conventions actuelles restant valables dans l'intervalle.
- Suite à la demande de Pro Bono Monte, soutien financier pour l'organisation de la Fête de la Musique du 23 juin 2018 à l'Abbaye de Bonmont, dont le budget estimatif se monte à CHF 3'000.00, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 2'500.00, sur présentation du décompte final.

*Ressources humaines*

- Décision de remercier les collaborateurs de leur engagement dans leurs fonctions respectives en leur faisant le cadeau d'une journée de congé pour le jour de leur anniversaire, en souhaitant que ce « geste » les encouragera à maintenir leur motivation ainsi que les bonnes et constructives relations professionnelles.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de deux luminaires défectueux au ch. En-la-Fin à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 2'162.60 TTC.
- Acquisition de deux batteries neuves pour le système d'affichage de vitesse « viasis mini » à l'entreprise Taxomex S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 260.65 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement d'un régulateur, vanne 3 voies, thermostat, batterie ventilation pulsion dans le Centre sportif à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 5'768.41 TTC.
- Suite au courrier de la société Romande Energie S.A. à Rolle, adjudication des travaux d'entretien du réseau aérien basse tension (BT) sur deux poteaux électriques avec lampe d'éclairage public à la rte de la Dôle et à la rte de la Florettaz à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A., dont les frais se montent à CHF 1'600.00 à charge de la commune.

**Mai 2018***Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre de la prévention canicule 2018, proposition de courtes visites régulières à domicile, en cas de canicule durant la période de veille du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, aux aînés vivant seuls de 75 ans et plus.

*Administratif*

- Réception de l'envoi du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), Police phytosanitaire à Morges, remettant un document sur le feu bactérien et les informations générales pour 2018.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Suite au courriel du comité d'organisation de la course VTT La Barillette, confirmation que le Vélo Club de Nyon peut utiliser le parcours VTT, lequel sera laissé en l'état, pour les cours de VTT des jeunes dès 8 ans durant toute l'année, sous l'entière responsabilité du Club.
- Confirmation au superficiaire de la parcelle 381 d'avoir pris bonne note de son engagement à ce que les aboiements de ses chiens n'importunent plus le voisinage en mettant tous ses chiens à l'intérieur, dans le respect du règlement de police.
- Suite aux courriels de deux mamans d'élèves, sollicitant la mise à disposition de la salle communale pour l'organisation d'un bal de promotions pour tous les élèves de 11<sup>ème</sup>, le 2 juillet 2018, soutien à l'initiative de ces trois élèves en proposant d'accorder la réservation de la salle communale au nom de l'ESEP, avec la présence d'agents de sécurité. En effet, suite à des débordements répétés lors de précédentes fêtes, les infrastructures ne sont plus louées à des jeunes de moins de 25 ans.

*Politique*

- Suite à la lettre circulaire du Service des communes et du logement à Lausanne, relative à la validation des rendements d'impôts 2017 pour l'établissement du décompte définitif 2017 des péréquations, attestation que les montants saisis correspondent à ceux qui ont été transmis.
- Réception de la lettre-circulaire du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information à Lausanne, remettant un avis de droit sur le règlement général de l'Union européenne (UE) sur la protection des données – clause d'extraterritorialité.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux d'étanchéité et de réfection des toitures des trois édicules du Centre sportif à l'entreprise Genolet Toiture Concept S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 25'502.70 TTC et offre de la société Perrin Frères S.A., d'un montant de CHF 16'079.60. L'entreprise G. Dentan S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication, à la société Ofisa Informatique S.A. à Renens, du renouvellement, pour une période d'un an, du Firewall Fortinet 40C pour le wifi, pour un montant de CHF 310.00 HT et du Firewall 30D, pour un montant de CHF 290.00 HT.
- Adjudication de la location d'une cabine sanitaire mobile de fin mai à fin septembre 2018 pour la cabane de pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise CGE S.A. à Montreux, selon offre d'un montant de CHF 230.00 pour l'installation et la mise en service, CHF 20.00 pour la location (tarif hebdomadaire) et CHF 60.00 pour le service d'entretien bimensuel (coût par intervention).

**Juin 2018***Actions sociales et associatives*

- Réception de l'envoi du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) à Lausanne, remettant le cahier des charges du répondant communal, la présentation de la séance du 7 juin 2018, un bon pour une rencontre avec l'antenne régionale du BCI, des fiches pratiques, un bon de commande des publications du BCI, la circulaire 17/01 et un flyer sur les Permanences Info-conseil-migration de la Fraternité.

*Administratif*

- Suite au courriel de la commune de Gingins, relatif aux travaux de réfection des soubassements de l'église, décision de se déclarer favorable à l'exécution de ces travaux pour un budget de CHF 10'000.00, à partager entre les communes de Chésereux, Gingins et Grens, selon la clé de répartition.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Dans le cadre du contrôle des raccordements d'eaux claires et d'eaux usées effectué par le bureau Bovard & Nickl S.A. sur parcelle 93, il est demandé à la propriétaire d'effectuer les travaux de mise en conformité des défauts constatés en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 en lui proposant de synchroniser ces travaux avec le chantier actuellement en cours sur parcelle 74. Ces travaux sont à la charge du propriétaire comme le prévoit l'art. 3a de la loi mentionnée et l'art. 11 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. La propriétaire est priée d'informer le mandataire de la réalisation des travaux afin qu'il puisse protocoler la bonne exécution de ceux-ci.
- Dans le cadre du contrôle des raccordements d'eaux claires et d'eaux usées effectué par le bureau Bovard & Nickl S.A. sur les parcelles 90, 91, 94, 129 130 429 479, il est demandé aux propriétaires concernés d'effectuer les travaux de mise en conformité des défauts constatés en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 avec un délai au 1<sup>er</sup> juin 2019. Ces travaux sont à la charge des propriétaires comme le prévoit l'art. 3a de la loi mentionnée et l'art. 11 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Les propriétaires sont priés d'informer le mandataire de la réalisation des travaux afin qu'il puisse protocoler la bonne exécution de ceux-ci.

*Politique*

- Suite au courrier de la commune de Longirod, acceptation de sa demande d'adhésion au « Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon » avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.
- Suite au courriel de la commune de Gingins relatif à la demande de changement de véhicule pour le Triage de la Dôle, décision de se déclarer favorable à l'acquisition d'un bus neuf 4x4 de marque VW.
- Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité vaudois et son règlement d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, décision de percevoir les émoluments suivants au niveau communal :
  - a. pour une demande de naturalisation individuelle : CHF 400.00
  - b. pour une demande de naturalisation familiale : CHF 500.00
  - c. pour une demande de Confédéré : CHF 200.00.Les émoluments communaux étant fixés par le règlement d'application, il n'est pas nécessaire d'adopter un nouveau règlement communal.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des prestations d'ingénieur pour le suivi des nouvelles constructions au bureau Bovard & Nickl S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'000.00 HT par construction.
- Suite au courriel de la commune de Gingins, relatif aux travaux de réfection des soubassements de l'église, décision de se déclarer favorable à l'exécution de ces travaux pour un budget de CHF 10'000.00, à partager entre les communes de Chésèrex, Gingins et Grens, selon la clé de répartition.
- Adjudication du tir d'un feu d'artifice le 1<sup>er</sup> août 2018 à l'entreprise Createvents, M. Romain Bally à Vallorbe, selon offre d'un montant de CHF 2'692.50 TTC.
- Décision de remplacer tous les éclairages extérieurs du Centre sportif, des édicules et de l'épicerie par l'acquisition de différents luminaires LED auprès de l'entreprise Hornbach pour un montant de CHF 859.75 TTC, ce qui permet de réaliser des économies sur les coûts de l'énergie et du remplacement des ampoules. Le montage sera réalisé par les employés communaux.
- Adjudication de l'acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour la salle communale et le centre sportif à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, selon offre d'un montant de CHF 2'640.30 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Adjudication des travaux de réfection de la place en pavés suite à la fuite d'une conduite d'eau potable à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 19'800.65 TTC.
- Adjudication de l'acquisition d'un brasero pour la place de l'abri pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise Grillland.ch GmbH à Lausen, selon offre d'un montant de CHF 3'000.00 TTC.

**Juillet 2018***Administratif*

- La piscine intercommunale ne fermant pas durant cet été suite aux différents soucis rencontrés en début d'année, décision de demander à l'entreprise Dévaud Nicolas Maître Ramoneur, M. Nicolas Dévaud à Gland de repousser le contrôle de la centrale thermique à bois à cet hiver en lieu et place de cet été, ne pouvant pas stopper le chauffage de la piscine.
- Suite au courriel du Triathlon de Nyon, cherchant des lots pour les vainqueurs provenant des communes afin de promouvoir la région auprès des athlètes, décision d'offrir un bon d'une valeur de CHF 100.00 à valoir auprès du Café-Restaurant La Barillette à Gingins.
- Suite au courrier du bureau HKD Géomatique S.A., M. G.-André Kohler à Nyon, confirmation que le plan général d'affectation (PGA) ne peut être complété à ce jour, les tractations pour déterminer les zones des parcelles 33 et 936 étant toujours en cours.
- Suite au communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 30 juillet 2018, confirmation au Château de Bonmont S.A. que l'autorisation pour le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août devient caduque. En effet, seuls les lieux de tirs sous surveillance communale et des sapeurs-pompiers du SDIS Nyon-Dôle sont tolérés. Dès lors, cette activité doit être supprimée du programme de la fête nationale.
- Le congélateur communal ayant été éteint à la suite d'une fausse manipulation du technicien de l'entreprise Froid Widmer S.A., information aux locataires que, bien qu'ayant été recongelée pour des raisons pratiques, la marchandise stockée doit être considérée comme impropre à la consommation. La valeur des denrées entreposées doit être communiquée directement à l'entreprise Froid Widmer S.A., dans les 30 jours, afin d'être dédommagé. Les cases seront laissées ouvertes afin de procéder à la destruction des contenus et au nettoyage complet du congélateur par des entreprises spécialisées, d'ici début septembre 2018.

*Politique*

- Réception du décompte final des péréquations 2017 (Péréquation directe et indirecte selon art. 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) et de la réforme policière), lequel présente un montant en faveur de la commune de CHF 1'448'728.00.
- Suite à la lettre circulaire de l'Administration cantonale des impôts, M. Francis Perroset à Lausanne, relative à la quittance de contrôle des rôles des contribuables, attestation que ces documents ont été contrôlés pour l'année 2017 et qu'ils sont conformes.
- Réception de la répartition provisoire du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional et assimilées, ainsi que la participation financière à charge des communes pour l'exercice 2019 selon l'état actuel de planification.
- Réception de la lettre-circulaire de la Direction générale de l'environnement (DGE) à St-Sulpice relative à la boîte à outils « Nature et Paysage », dont l'objectif est de conseiller et orienter sur les priorités cantonales et nationales en proposant des mesures simples, pragmatiques et concrètes pour la préservation de la biodiversité. Deux nouvelles fiches sont jointes sur l'hirondelle de fenêtre.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Réception de la lettre-circulaire de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) à Lausanne relative à l'équipement des salles de classe et au financement des affichages numériques.
- Suite au courrier de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE), informant que seul l'établissement primaire de Chésereux n'a pas été mis à niveau en ce qui concerne les infrastructures informatiques, décision de rappeler que selon le courrier de l'AEE du 21 juillet 2016, les services cantonaux ne préconisent aucune intervention à court terme.

**Août 2018***Administratif*

- Suite au courrier recommandé de Mme Josiane Vaucher Akhtar Forouzan, relatif à la mise en conformité des raccordements privés d'assainissement, décision de ne pas autoriser de procéder à l'évacuation de ses eaux de ruissellement par infiltration et à la construction de puits perdus, ce procédé demandant l'aval des autorités cantonales auprès de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) à Lausanne.
- Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 26 juin au 27 août 2018 de l'objet suivant : remplacement de la station transformatrice Bonmont au même emplacement sur parcelle 467 par Romande Energie S.A. à Morges, décision d'accepter ce projet et de confirmer à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF) à Rossens qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque ni opposition par des tiers.

*Politique*

- Suite au courrier de M. Stefan Meierhans, Surveillance des prix SPR à Berne, décision de prendre note de la procédure à suivre afin de pouvoir fixer ou approuver une augmentation des taxes dans le domaine de la gestion des déchets et de le consulter au préalable avant de fixer le tarif sur les déchets de la commune pour l'année 2019.
- Réception du versement de la Direction générale de l'environnement (DGE) de la subvention de CHF 11'988.65 TTC calculée au taux prévu de 48 % sur le total des travaux réalisés à la Florettaz et autour de l'Asse suite à la tempête du 14 septembre 2017 et au débordement de l'Asse s'élevant à CHF 24'976.33 TTC.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication du contrat de maintenance TOP (pièces incluses), entretien annuel pour l'installation n° 5160536, brûleur DV1.70H de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Elcotherm S.A. à Crissier selon offre d'un montant de CHF 600.00 TTC.

**Septembre 2018***Administratif*

- Information par téléphone de M. Jean Weber à M. Dominique Fleury, municipal, qu'il effectue les travaux d'assainissement de sa source sur sa parcelle 751, laquelle alimente la fontaine AF située au début du chemin 14. M. Weber ne tenant pas compte de la proposition de la Municipalité du 16 février 2018, elle continue de bénéficier de l'eau à la fontaine AF à bien plaisir.
- Suite au courriel de l'AIAB, informant que de l'eau est restée dans une cuvette aux abords du ch. des Grands Vignes suite au gros orage du 6 août 2018, il est répondu qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle due à un arrosage intensif de la parcelle agricole 753, propriété de M. Pierre-Alain Frossard et exploitée par l'entreprise Biscotte, lesquels ont été avisés de l'incident et ont pris les mesures nécessaires afin que cela ne se reproduise pas. Néanmoins, la situation sera examinée avec le bureau Bovard & Nickl S.A., afin d'étudier la pertinence de la mise en place d'un collecteur et de son raccordement au réseau communal.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Décision, les branches des arbres de la propriété rte de Gingins 1 à Chésereux ne respectant plus le dégagement de 5 mètres au-dessus de la route et gênant ainsi le passage des véhicules, tels que les transports publics, bus scolaires, camions, etc., sur le domaine public, un délai au 31 octobre 2018 est accordé pour faire le nécessaire, pour des raisons évidentes de sécurité de la circulation routière, faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et aux frais du propriétaire, selon l'art. 15 du Règlement d'application de la Loi sur les routes.
- Suite au courrier de l'UAPE Asse et Boiron « Le Tournicotty » à Chésereux, autorisation du projet de peinture sur le mur gris de la première salle du pavillon ainsi que sur le mur de l'abri extérieur, côté Lausanne.
- Dans le cadre de l'incident du congélateur communal du 28 juillet 2018, la destruction du contenu de toutes les cases ainsi que le nettoyage complet du congélateur communal ayant pu être effectués par des entreprises spécialisées, suite à la visite, sur place, des experts de l'assurance de l'entreprise Froid Widmer S.A., information à tous les locataires que les cases sont à nouveau disponibles à partir du 26 septembre 2018.
- Suite à l'incident du congélateur communal du 28 juillet 2018, octroi aux locataires d'un rabais de CHF 10.00 sur la facturation annuelle 2018 correspondant à deux mois environ durant lesquels le congélateur n'a pas pu être utilisé.
- Suite au courriel de M. Rodney Gill, rte de Crassier 84 à Chésereux, demandant de changer ou couper les plantes pour des raisons de sécurité, il est rappelé que la végétation fait partie intégrante de la modération de trafic le long de la route de Crassier, afin que tous les usagers se sentent en sécurité. La végétation a toutefois été partiellement taillée au niveau du ralentisseur afin d'améliorer la visibilité tout en obligeant les véhicules sortant des propriétés privées d'avoir une vitesse adaptée, y compris par rapport aux piétons.

*Politique*

- Réception de l'autorisation n° 1427.4 délivrée à l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE) pour l'exploitation de l'institution d'accueil collectif de jour parascolaire « Tournicotty UAPE », rte de la Poste 18 à Chésereux, du 27 août 2018 au 31 juillet 2023. Le nombre maximal est de 48 places.
- Suite à la panne du système d'affichage de vitesse « viasis mini » survenue à fin mars 2018, confirmation que les communes de Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex ont finalement renoncé à l'utilisation commune d'un indicateur de vitesses pour l'ensemble du groupe Asse et Boiron. De ce fait, la convention d'acquisition et d'utilisation d'un radar est caduque.
- Suite à la dénonciation de la convention d'acquisition et d'utilisation d'un radar pour l'ensemble des communes du groupe Asse et Boiron, décision de conserver le système d'affichage de vitesse « viasis mini » acquis en 2011 pour l'usage exclusif de la commune de Chésereux.
- Dans le cadre de la Fête de la Vigne 2018 et suite au courrier du groupe de travail, décision de participer financièrement à la création du poste du rallye de la région Asse et Boiron.
- Adjudication des travaux de révision de la pompe de la fontaine de la salle communale à l'entreprise Renevier S.A. à Bassins, selon offre d'un montant de CHF 3'384.00 TTC. L'entreprise Yapi Electromécanique S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

*Ressources humaines*

- Compte tenu de l'accroissement constant de la charge de travail administratif, augmentation du taux d'activité de Mme Dominique Poy, secrétaire adjointe, de 30 % à 40 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tout en maintenant la possibilité à Mme Fabienne Monnaert-Chambaz, secrétaire municipale, de reprendre son taux d'activité initial de 80 % lorsqu'elle le pourra.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réparation du système d'affichage de vitesse « viasis mini » à l'entreprise Taxomex S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 1'800.00 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation de la tondeuse à gazon tractée Toro à l'entreprise Tracto Jardin Sàrl à Vich, selon offre d'un montant de CHF 676.20 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement d'un verre isolant sur une fenêtre d'une classe du 1<sup>er</sup> étage de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise BSV La Côte S.A. à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 850.85 TTC.

**Octobre 2018***Actions sociales et associatives*

- Réception du décompte final de la facture sociale 2017 présentant un montant remboursé à la commune de CHF 834'827.00.

*Administratif*

- Suite au courriel de Mme Françoise Ramel à Chésereux, sollicitant l'autorisation d'installer un miroir sur le luminaire communal, en face de la sortie de sa propriété, ainsi que l'installation d'un miroir à la croisée des chemins des Uttins/Chalamont/Montelier, décision de ne pas autoriser la pose de miroirs sur le domaine public car les chemins de ce quartier résidentiel sont déjà limités à 30 km/h, où la priorité de droite est de rigueur, et empruntés essentiellement par les habitants dudit quartier. Dès lors, il s'agit du respect mutuel entre voisins. De plus, le manque de visibilité dû aux haies est causé par les propriétaires eux-mêmes. D'autre part, le Canton refuse toute demande de pose de miroir d'une manière générale.
- Suite au courriel de M. Kilian Hohl à Chésereux, décision de ne pas délivrer l'autorisation de travailler l'obéissance de ses deux chiens de sauvetage dans le bassin de rétention, ni d'y accéder en voiture, pour des raisons de sécurité. En effet, le bassin de rétention a été construit pour stocker l'eau afin d'éviter les inondations en aval et de par sa fonction, il est amené à se remplir rapidement en période de pluie. De plus, il est situé à proximité immédiate d'un cheminement piétonnier, qui est un lieu de promenade très apprécié des marcheurs, mais également des familles avec enfants. Dès lors, elle ne souhaite pas que du dressage de chiens soit effectué à cet endroit.
- Suite à la réception du rapport annuel et des comptes 2017 de la bibliothèque de Chésereux, remerciement à toutes les bénévoles de leur dévouement durant l'année écoulée, Mme Claire Hirt pour la tenue de la comptabilité et Mme Catherine Borruat pour l'établissement du rapport annuel. Celui-ci relate les traditionnelles animations organisées, dont la fameuse soirée « Nuit du Conte », l'année 2017 marquant sa 13<sup>e</sup> et dernière édition qui fut magique.

*Politique*

- Suite au courriel de la Municipalité de Gingins, décision de se déclarer favorable à la variante 2 de l'offre de l'entreprise Favre Développement & Foresterie Sàrl à Corcelles-près-Payerne, d'un montant de CHF 2'913.00 TTC, pour le remplacement de l'appareil de saisie de terrain du garde forestier, ainsi que CHF 570.00 de frais supplémentaires pour l'achat de programmes.
- Suite au courrier du comité d'organisation de la réception du Président du Grand Conseil Vaudois Trélex 2019, décision de se déclarer favorable à la contribution souhaitée de CHF 0.75 par habitant.
- Dans le cadre de l'organisation de l'assemblée des délégués et du 112<sup>e</sup> Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP) des 3 et 4 mai 2019 à Chésereux et suite aux courriers de M. Vincent Berlie, Président du Concours FVSP 2019 remettant le budget prévisionnel, décision d'accorder la couverture d'un éventuel déficit de CHF 10'000.00 maximum, sur la base des comptes et du bilan de la manifestation.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

- Suite au courriel de la Région de Nyon, décision de ne pas apporter de commentaire au document de synthèse des études pour le projet de STEP régionale et de confirmer que le site du Lavasson 45 est le plus adéquat pour l'implantation de la STEP régionale.
- Suite au courrier de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire à Lausanne, il est répondu qu'aucune aide financière n'est octroyée pour des mesures de formation ayant comme but l'acquisition et/ou le maintien des domaines de compétences de base.
- Suite au courrier de la Région de Nyon, décision de se retirer du sous-groupe de travail « Diagnostic et recommandations P+R en Asse et Boiron » puisque la commune de Chésereux n'est pas située sur le couloir de Crassier, Borex et Eysins.
- Suite au courriel du Réseau Ecologique La Frontière, Mme Sylvie Viollier, informant de son souhait de valoriser la parcelle DP 91 par des plantations de chênes et buissons, décision de ne pas répondre favorablement à sa demande après concertation avec le chef du service routes, bâtiments et espaces verts. En effet, la parcelle DP 91 doit rester libre de plantations afin de permettre l'entretien du bassin de rétention.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réfection du revêtement de la route de la Florettaz à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 7'757.65 TTC.
- Adjudication de 10 jours de maintenance des archives communales pour l'année 2019 à l'entreprise Pro Archives Conseils S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 6'031.20 TTC.

**Novembre 2018***Administratif*

- Comme convenu lors de l'assemblée des syndics du groupe Asse et Boiron du 31 octobre 2018, facturation des frais relatifs à l'organisation de la course Asse et Boiron du 2 septembre 2018 par la commune de Chésereux, répartis selon le nombre de tous-ménages.
- Suite au courrier de la société A. Ansermet Sàrl, M. Alexandre Ansermet, dûment co-signé par l'entreprise Pariat Ansermet Sàrl, M. Romain Pariat, établissement d'un avenant à la convention du 19 novembre 2015, afin que le service hivernal de la commune de Chésereux soit repris par la société A. Ansermet Sàrl à partir de l'année « neige » du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Les articles premier à 13 de ladite convention restent inchangés.
- Suite au courrier de la Croix-Rouge vaudoise à Lausanne, autorisation aux étudiants recrutés par l'entreprise Wesser & Partner à prospecter sur son territoire en faisant du porte à porte munis d'un badge libellant clairement les coordonnées de leur organisation.

*Politique*

- Suite à l'atelier offre TP nocturne et au courriel de Région de Nyon, validation de la proposition d'horaire de départ pour l'ajout d'une course qui circulera sur le bouclage des lignes TPN 10.815 et 10.810 et d'une demande de financement par le mécanisme TRV.
- Suite au courriel de la Fondation du Bois de Chênes, M. Georges Richard, soutien financier du projet de restauration-réhabilitation de la ferme-château du Bois de Chênes par un don de CHF 2'500.00.
- Suite à l'entrevue avec une délégation du Comité CARRE et de la Municipalité de Rolle, soutien financier du projet d'abattoir régional par un don de CHF 4'500.00.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux d'étude de l'amélioration énergétique du Centre sportif au Groupe technique H2 Hirschi énergie S.A. + Hurni S.A. à Ecublens, selon offre d'un montant de CHF 10'625.00 HT. L'entreprise Hostettler Consulting Sàrl sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux d'installation de 8 projecteurs dans la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Philipona et Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 10'352.80 HT.
- Adjudication du renouvellement du logiciel antivirus des 4 postes informatiques de l'administration communale à la société Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 395.00 HT pour 3 ans.
- Adjudication des travaux de réfection des deux grandes terrasses du rez-de-chaussée des appartements n° 03.01.001.01 et n° 03.01.002.02 de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 2'584.80 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection d'urgence de l'étanchéité de la verrière du magasin d'alimentation à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 2'493.25 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection d'une boule en béton arrachée par une voiture le 3 novembre 2018 sur la rte de Bonmont à proximité de l'école à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 430.80 TTC.
- Adjudication des travaux de réhabilitation de divers collecteurs EC-EU à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 23'877.10 TTC.

**Décembre 2018***Administratif*

- Dans le cadre de l'incident du congélateur communal du 28 juillet 2018 et suite au courriel de la société Risques & Sinistres Management (RSM) Sàrl, M. Jean-Claude Béguin, expert mandaté par l'assurance de l'entreprise Froid Widmer S.A., décision d'accepter la convention d'indemnisation d'un montant de CHF 30'751.05.
- Décision de confirmer à la Jeunesse de Chésereux, M. Benjamin Hauser, Président à Trélex, la résiliation de la mise à disposition de l'ancien local du feu au 31 décembre 2018, conformément au courrier du 18 décembre 2017.

*Politique*

- Dans le cadre de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son règlement d'application, il est décidé :
  - de ne pas imposer, par voie réglementaire, une durée de séjour d'un an sur son territoire, que ce soit dans l'année précédant la demande ou non, tel que prévu à l'art. 13 LDCV,
  - de procéder à l'examen des demandes de naturalisation en se basant uniquement sur le rapport d'enquête établi par l'autorité d'enquête, qu'elle peut toutefois compléter en cas de doute par le biais d'une audition facultative, tel que prévu à l'art. 21 al. 1 a) RLDCV,
  - de ne pas déléguer ses compétences d'instruction des demandes à une « autorité déléguée », tel que prévu à l'art. 30 al. 2 LDCV,
  - de déléguer l'établissement du rapport d'enquête (partie 2) à une « autorité d'enquête » en la personne de M. Jean-Jacques Favre, préposé, tel que prévu à l'art. 20 al. 1 et 2 RLDCV.
- Dans le cadre de la consultation des communes sur l'avant-projet de révision partielle des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC), décision d'accepter l'avant-projet, tel que présenté. Le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal sera remis à l'ORPC.

./.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018

---

- Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application, convocation de la commission de naturalisation le 7 janvier 2019 afin d'informer ses membres des changements liés à l'organisation.

### Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection du revêtement de la voie piétonne du petit pont sur l'Asse et le long de la route de la Florettaz à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 7'757.65 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des tubes TL existants par des sources Led dans l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 2'754.95 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation du revêtement réfractaire du ciel de la chaudière n° 1 de la centrale thermique à bois à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 10'436.15 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du réfrigérateur à intégrer dans l'appartement n° 05.01.011.07 de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Groupe E plus S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'070.00 TTC.

## Compétences municipales

Durant l'année 2018, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale, à savoir ni l'autorisation d'ouverture d'un compte courant de trésorerie, ni l'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner, ni l'autorisation générale de plaider et non plus l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale.

## Permis de construire délivrés

Durant l'année 2018, il a été délivré onze permis de construire ou de démolir, à savoir :

### Février 2018

1. Pose de portes de garages sur parcelle 417, propriété de Mme et M. Isabelle et Angelo Pino, Mme Maud Bachelet et M. Nicolas Pfister, rte de la Poste 8-10.

### Mars 2018

2. Pose de capteurs photovoltaïques sur parcelle 421, propriété de M. Marc-Antoine Antonin, ch. du Courtillet 39.

### Avril 2018

3. Construction de 2 villas de 2 appartements chacune et démolition sur parcelle 953, propriété de Mme et M. Alida et Phillip Robinson, ch. de la Pegnulaz 7-9.

### Juin 2018

4. Construction d'une villa unifamiliale avec garage et couvert sur parcelle 921, propriété de Mme et M. Siân et Ingo Rühl, ch. de Chalamont 1.

### Août 2018

5. Pose d'un abri de jardin sur parcelle 471, co-propriété de Mme Cosette Roth, rte de Crassier 74.
6. Création d'un couvert à voitures sur parcelle 468, co-propriété de Mme et M. Corinne et Jean-Luc Reymond, rte de Crassier 78.
7. Piscine privée chauffée sur parcelle 465, propriété de Mme Nadine Van Ostade Bindschedler et M. Jean-Philippe Bindschedler, ch. de Montelier 3.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

---

**Septembre 2018**

8. Immeuble de 9 logements "Minergie" avec parking souterrain de 14 places et 6 places extérieures et démolitions sur parcelle 81, propriété de la société Initialimmo Sàrl, rte de Bonmont 1.

**Octobre 2018**

9. Création d'un couvert à voitures sur parcelle 478, propriété de Mme Michèle Ricard et M. Didier Constant, ch. En-la-Fin 2.
10. Installation d'une pompe à chaleur et réfection de la toiture sur parcelle 49, propriété de M. Jean-Robert Küffer, rte de Crassier 2.
11. Pose de capteurs solaires photovoltaïques sur parcelle 644, propriété de M. François Pastore, les Grands-Champs 1.

**Conclusion**

Nous continuons d'assumer la gestion de notre commune avec la rigueur requise, tout en favorisant l'entretien de nos divers bâtiments et infrastructures afin de les conserver en très bon état.

D'autre part, les bonnes relations entretenues avec nos diverses associations intercommunales favorisent la réalisation de nombreux projets. Cette bonne collaboration est obtenue grâce à l'important investissement de temps et de travail fourni par nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils Intercommunaux de ces associations. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement !

Finalement, la Municipalité de Chésereux souhaite que la bonne qualité de vie dans notre commune se perpétue et que chacune et chacun en bénéficient pleinement !

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 20 juin 2019
- vu le préavis municipal 31/2019
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 mai 2019 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Monnaert-Chambaz